Hugues PUEL

Le frère Hugues PUEL est dominicain. Il a enseigné à la faculté des sciences économiques et de gestion à l'université de Lyon II, et dirigé l'association puis la revue « Économie et Humanisme » (cf. son livre *Économie et Humanisme dans le mouvement de la modernité* publié au Cerf en 2004). Il a plusieurs fois collaboré à la revue *Lumière et Vie* sur l'éthique économique.

Responsabiliser la finance

Les responsabilités personnelles dans l'appropriation et l'usage de l'argent sont affectées par les bouleversements de l'économie et du monde. Ce n'est pas la même chose de vivre sur une planète peuplée de moins d'un milliard d'habitants ou de plus de six milliards d'individus tendant vers les neuf milliards. Ce n'est pas la même chose d'avoir une économie centrée sur l'agriculture et quelques activités d'artisanat et de transformation, avec des échanges limités à quelques produits, ou de vivre dans une économie diversifiée, dominée par de grandes firmes mondiales, utilisant les moyens les plus puissants et les plus sophistiqués, offerts par les techniques de l'énergie, du transport et de l'information, leur permettant de s'affranchir des frontières politiques qui ne sont pour elles que de nouvelles opportunités d'optimisation de leurs profits. Ce n'est pas la même chose de vivre au temps d'une chrétienté en gésine des Etats nations et dans un monde qui bascule de la domination de l'Occident sécularisé vers une société mondiale déséquilibrée par le retard du politique, encore incapable de maîtriser la sphère technico-économique et de l'assujettir aux besoins essentiels de l'humanité.

N'est-il pas étonnant que l'argent lui-même ait changé de nature et que, de moyen d'échange complémentaire d'une économie naturelle, il soit devenu, dans une économie fondamentalement monétaire et financière, l'équivalent général des valeurs

← Charte graphique du symbole euro.

non seulement de l'économie, mais de la vie elle-même. La vision de l'éthique face à l'argent en est radicalement transformée et les responsabilités humaines sont à redéfinir.

Quelles étaient donc les responsabilités, quand l'argent n'était qu'un moyen d'échange ? Comment peuvent-elles se définir quand on glisse d'une économie naturelle à une économie monétaire et financière ? Et aujourd'hui, dans une économie financière dérégulée, où l'argent est devenu l'équivalent général des valeurs, comment esquisser la mise en situation des responsabilités ?

Economie naturelle et condamnation de l'usure

La conception traditionnelle de l'économie est celle d'un système de production et de répartition à l'échelle familiale. Telle est la signification la plus élémentaire du mot économie qui provient de deux termes grecs dont l'un signifie la maison et l'autre le partage. La maison désigne la famille élargie, le grand domaine, le clan et non la famille nucléaire moderne ou post-moderne dont le noyau lui-même a éclaté.

L'activité économique se déploie dans le cadre du large cercle familial : c'est l'auto-production par les membres de la maison de ce qui est indispensable à la satisfaction de ses besoins avec une répartition conforme à un principe de justice distributive, chacun recevant ce qui lui est nécessaire en fonction de sa place dans le groupe familial. En cas de surplus, on donne ou on échange. Mais l'échange est un phénomène tout à fait secondaire dans le processus économique.

L'échange généralisé de l'économie moderne est comme une corruption de l'économie, une recherche de l'enrichissement pour lui-même.

A la différence de l'économie moderne, l'économie traditionnelle ne prend donc pas sens en fonction de l'échange. L'échange généralisé de l'économie moderne, la catallactique, comme l'appelle Friedrich Hayek, est vue comme une corruption de l'économie, qu'Aristote dénonçait comme une chrématistique, c'est-à-dire une recherche de l'enrichissement pour lui-même. Dans une conception de l'économie naturelle, la chrématistique est la forme moralement corrompue de l'économie. Cette philosophie de base explique la thèse traditionnelle, qui n'a jamais été reniée

officiellement par l'Eglise catholique, de la condamnation du prêt à intérêt désigné comme usure dévorante et dont la condamnation est réitérée dans l'encyclique fondatrice de la doctrine sociale de l'Eglise catholique, *Rerum Novarum* (§ 2), en 1891.

Dans une économie de production et de répartition à petite échelle, cette thèse est pleinement justifiée : la monnaie ne sert qu'à l'échange du surplus produit ; elle est un pur instrument, qui par sa divisibilité facilite les échanges, mais qui par lui-même n'est pas productif. L'argent ne fait pas de petits, disaient les théologiens du Moyen Age. Demander un intérêt pour l'argent prêté serait exploiter le pauvre, ce serait extorquer un avantage sans contrepartie en profitant d'un rapport de force inégal[1]. Ce serait aussi tirer de l'argent d'un temps que Dieu nous donne gratuitement.

1. Pour le développement de cette analyse, voir ma contribution dans l'ouvrage collectif dirigé par Paul DEMBINSKI, *Pratiques financières, regards chrétiens*, Desclée de Brouwer, 2009, p. 185-194.

Quand l'économie se monétarise, les pratiques changent…

Au fur et à mesure que l'économie se monétarise, les pratiques changent et la contradiction ne cesse de s'aggraver au fur et à mesure que se développent les échanges avec l'émergence dès le Moyen Age d'un capitalisme, qui fut d'abord un capitalisme commercial. Papes, évêques et grands seigneurs de la chrétienté n'étaient pas les derniers à faire usage du prêt à intérêt. Ils utilisaient pour cela le service des Juifs, des Lombards ou d'autres qui s'affranchissaient de la règle. Dans une économie manquant de liquidités, où, du fait de la réprobation officielle, les prêteurs d'argent sont rares, l'usurier rend service, et de fait il est populaire.

Les responsabilités chrétiennes furent loin d'être absentes pour lutter contre l'exploitation de la situation par les usuriers qui non seulement faisaient de l'argent avec de l'argent, mais pratiquaient des taux très élevés, c'est-à-dire l'usure au sens moderne du terme. Ce fut l'invention des monts de piété qui existent toujours en France sous le nom de Crédit municipal.

Les Monts-de-piété révèlent de nouveaux usages de l'argent et leur description offre une parfaite analyse d'un système économique avec ses *input* et ses *output.* En *input*, les gages qui sont la contrepartie des prêts octroyés, les dons des Etats, des Eglises ou des particuliers qui permettent de constituer les dépôts

à partir desquels les prêts peuvent se faire, les capitaux privés en vue d'un placement, car les Monts-de-piété jouent aussi le rôle de caisse d'épargne avant la lettre, ce que les autorités ecclésiastiques voient parfois d'un mauvais œil à cause du péché d'usure.

En *output* les prêts consentis, après dépôt des gages, aux pauvres, aux producteurs, aux joueurs et le retour, après remboursement du prêt, des objets gagés. S'ajoutent des fonctions non prévues par les créateurs de l'institution mais découvertes par l'usage. Les clients des Monts-de-piété s'en servent en effet comme organisme de garde le temps d'un déménagement, ou pour avoir des liquidités en déposant habits ou meubles non utilisés quotidiennement, comme moyen d'assurance pour les protéger du vol et jusqu'à la constitution d'un produit dérivé avec le billet de gage qui devient un titre rentrant dans le patrimoine, transféré comme paiement d'une dette ou par héritage.

… mais la doctrine catholique se bloque

Née comme institution d'assistance aux pauvres et œuvre de charité, notamment sous l'impulsion des Franciscains, on constate que les Monts-de-piété ont fini par remplir de véritables fonctions bancaires. Si le quatrième concile de Latran en 1515 avait autorisé le prêt à intérêt pour soutenir les activités charitables, le Concile de Trente bloque toute réforme de la doctrine et, en 1569, le pape Pie V, dans sa Bulle *Reformatio contractuum de annuis censibus,* réaffirme son hostilité à l'usure.

L'évêque Charles Borromée s'oppose à toute forme de rémunération du capital, y compris des dépôts des Monts-de-piété[2]. La doctrine de Calvin propose de distinguer le prêt au frère en difficulté qui doit demeurer sans intérêt, conformément à la tradition, et le prêt à l'entreprise en vue de l'investissement qui, étant créateur de nouvelles richesses, mérite rémunération. Cette distinction pertinente n'est pas retenue par l'Eglise catholique de la Contre-réforme.

2. Laurence FONTAINE, *L'économie morale. Pauvreté, crédit et confiance dans l'Europe préindustrielle,* Gallimard, 2008.

Au dix-huitième siècle, on en est encore là. Le premier novembre 1745 parait l'encyclique *Vix pervenit* du pape Benoît XIV. Destinée aux évêques d'Italie à propos d'un prêt à 4 % contracté par la ville de Vérone au début des années 1730, elle est soumise

au contentieux ecclésiastique et en fin de compte au jugement du pape. Une réponse rigoriste est donnée. Elle réitère la condamnation traditionnelle du prêt à intérêt, sous réserve des indemnités compensatoires pour les pertes subies, les profits manqués et les risques encourus, conformément aux arguments théologiques convenus des théologiens romains[3].

3. Pour les détails, cf. Hugues PUEL, « Le discours de l'Eglise romaine sur l'argent, entre la carpe et le perroquet », dans *Regards. Lettre de l'Antenne sociale de Lyon*, n°28, juillet 2006.

Au début du dix-neuvième siècle, en plein décollage du capitalisme, les moralistes, les canonistes et les confesseurs présentent leur perplexité au pape Pie VIII (1829-1830) au sujet de la manière de traiter les fidèles s'avouant coupables de prêt à intérêt. La Sacrée Pénitencerie et le Saint Office répondent ensemble : « Il ne faut pas inquiéter[4] (*non esse inquietandos*) ceux qui prêtent aux taux légaux ni les obliger à restituer les intérêts perçus ; il suffit de leur demander de s'engager à accepter de suivre les instructions qui pourront être ultérieurement données par le Saint-Siège sur cette matière ».

4. Décret *Non esse inquietandos* du 18 août 1830.

Paradoxalement[5], un décret du Saint Office du 29 juillet 1836 étend l'encyclique *Vix pervenit* à l'Eglise universelle. Quant aux instructions ultérieures du Saint Siège annoncées dans le décret 1830, elles ne sont jamais venues[6]. Cette question fait depuis lors partie des « silences de la doctrine sociale de l'Eglise »[7] mis en évidence par le jésuite Jean-Yves Calvez.

5. Le paradoxe tient à l'écart entre la pastorale et le dogme.

6. Christian BABOIN-JAUBERT, « Le problème du prêt à intérêt dans l'encyclique *Vix pervenit* de Benoit XIV (1745) et chez Jean Calvin », *Le Supplément, Revue d'éthique et de théologie morale*, n°176, p.103-115.

7. Jean-Yves CALVEZ, *Les silences de la doctrine sociale de l'Eglise*, L'atelier, 1999.

L'économie réelle devient financière

D'abord commercial, puis industriel, le capitalisme devient financier au tournant des dix-neuvième et vingtième siècles[8]. Parallèlement, dans les mondes germanique et anglo-saxon comme dans le monde francophone, s'est développée une théorie économique autour de l'idée de l'équilibre général des activités économiques par le mécanisme de l'offre et de la demande. Le jeu d'une concurrence généralisée, accompagné d'une hypothèse de transparence et de mobilité, permettait de se représenter la vie économique comme un ensemble de marchés communiquant entre eux et réagissant par des effets en chaîne sur les conditions de l'offre et de la demande et donc sur les quantités et les prix. Déséquilibrés par les changements incessants des quantités offertes et demandées, les marchés se réajustent sans cesse et tendent ainsi à l'équilibre.

8. Suzanne BERGER, *Notre première mondialisation. Leçons d'un échec oublié*, Le Seuil, 2003.

Cette façon de se représenter l'économie permet de lui donner une forme mathématisée avec les fameuses courbes d'offre et de demande et la mise en œuvre du calcul différentiel. Ce modèle reste la base encore aujourd'hui de l'enseignement de l'économie. Son hypothèse fondamentale est celle de la pertinence d'une saisie de l'économie dans l'immédiateté de l'équilibre général, éventuellement corrigée par quelques décalages temporels. Les marchés confrontent ici l'offre et la demande de l'économie réelle, et aussi, mais de façon séparée, l'offre et la demande de monnaie et de capitaux.

A partir de sa réflexion sur la crise économique des années 1930, l'économiste anglais John Maynard Keynes remit en cause une partie de cette construction théorique. Il le fit sur la base d'une réflexion sur la temporalité de l'économie caractérisée par la contingence et l'incertitude. Au lieu de raisonner à partir d'un ensemble de marchés (marchés des biens et des services, marchés du travail, marchés monétaires et financiers, marchés des changes), il adoptait un tout autre point de départ. Renonçant à se référer à une situation d'équilibre, il partait d'une période de temps définie comme la temporalité de l'activité économique, celle du chef d'entreprise qui décide de ses investissements.

La question de la monnaie devient centrale. La décision économique se fait sur des bases purement monétaires et financières.

Projetant, par exemple, son activité à trois ans, le chef d'entreprise va décider de ses investissements en comparant le profit anticipé qu'il espère des capitaux investis et le rendement que lui offrent les marchés monétaires et financiers. Si l'espérance de profitabilité de ses investissements d'entrepreneur est supérieure à celle d'un simple placement bancaire ou boursier, il se décidera à investir ; sinon il renoncera à lancer la production de nouveaux biens et services et donc à embaucher les travailleurs nécessaires à leur production. Il emploiera son argent à des placements à court terme aussi rémunérateurs que possible. Tel est pour lui la dynamique essentielle du mouvement économique et ce qui peut expliquer la prolongation de la crise ou la relance des affaires.

Cette nouvelle perspective a eu des conséquences considérables sur la théorie économique, c'est-à-dire sur la façon de comprendre les phénomènes économiques qui nous environnent et dont dépendent nos conditions d'existence personnelle et col-

lective. S'en suivent plusieurs conséquences significatives. La question de la monnaie devient centrale dans la vie économique.

La décision économique fondamentale, celle qui permet de relancer les affaires et de mettre en mouvement les entreprises, principale source de création de richesses et d'emplois, se fait sur des bases purement monétaires et financières : la comparaison d'un taux de profit espéré et le taux d'intérêt du marché procède d'une logique qui détermine une temporalité spécifique qui ne fait qu'indirectement référence à l'économie réelle et donc aux besoins des populations.

S'il y a des désajustements, on compte sur les automatismes du marché pour corriger les déséquilibres, ce qui élimine les responsabilités des acteurs de la société. Les autres facteurs, comme le coût du travail, ceux de l'énergie et des matières premières, sont considérés comme de simples données. La monnaie fait le lien entre le présent et l'avenir et entraîne la dynamique de l'économie. Il devient l'équivalent général des valeurs économiques et dans une société où l'économie domine les autres activités, des valeurs dans la société[9].

9. Claude MOUCHOT et allii, *Pour que l'économie retrouve la raison*, Paris, Economica, 2010, chapitre 7 « La science économique : de l'autonomie à l'hégémonie ».

Une telle approche rend caduc le débat classique sur le fondement de la valeur en économie. La valeur économique vient-elle du travail (point de vue de la philosophie traditionnelle, comme des fondateurs de l'économie politique et aussi de Karl Marx) ou de l'utilité subjective du demandeur (point de vue des théoriciens dits marginalistes ou néo-classiques qui furent à l'origine de la théorie de l'équilibre général) ? Avec Keynes, la question du fondement de la valeur ne se pose plus. En fait, c'est l'économie monétaire qui devient l'économie réelle. La monnaie est au cœur de l'économie et libère le déploiement potentiel des logiques financières.

Dans cette nouvelle compréhension, si la monnaie peut jouer à côté de l'immobilier, des œuvres d'art ou de l'or de réserve des valeurs, ce rôle est secondaire. Subalterne aussi son rôle d'instrument d'échange, bien que servir de moyen de paiement ne soit pas sans importance. Sa fonction essentielle et première est celle d'unité de compte. C'est en monnaie que se mesurent et se comparent toutes les valeurs. C'est l'unité de compte qui donne sa valeur aux choses. Au-delà de leur utilité pour renfor-

cer les liens sociaux, les monnaies locales, comme les systèmes d'échanges locaux (SEL), font nécessairement référence au moins implicitement à la valeur des monnaies dominantes de la sphère financière.

Il n'y a plus à chercher un fondement naturel à la valeur économique. Règne désormais une économie monétaire et financière de production et d'échange. Nous y accédons grâce à un pouvoir d'achat, c'est-à-dire à une certaine quantité de monnaie issue du salaire, de la rémunération d'activités diverses, de revenus sociaux ainsi que du patrimoine possédé mobilisable sur le marché. Cette valeur monétaire nous permet d'accéder à une part de la production sociale échangeable. La question de la valeur des choses est devenue obsolète sous toute autre forme que celle de leur valeur monétaire telle qu'elle se présente sur le marché et de la capacité financière des fournisseurs et des clients.

La question de la valeur des choses est devenue obsolète sous toute autre forme que celle de leur valeur monétaire.

Quand la déontologie des banquiers aboutit à un déni de responsabilité

En septembre 1982, dans le cadre d'un Congrès de l'association des théologiens pour l'étude de la morale (ATEM), eut lieu une réflexion partagée entre moralistes et banquiers[10]. La date est intéressante et l'arrêt sur image est parlant : en effet, elle coïncide avec le temps où se mettaient en place les grandes décisions de libération des activités bancaires, l'émergence de nouveaux instruments financiers, qui devait avec l'accompagnement d'un abondant crédit à faible taux, non seulement soutenir la croissance, mais créer une volumineuse finance de marché qui, après avoir provoqué des bulles financières à éclatement périodique, nous a plongés en 2007 dans la crise structurelle dont nous ne sommes pas encore sortis.

10. *Le supplément,* « Ethique des problèmes bancaires », n°144, février 1983. Ma synthèse est intitulée, « L'heure de la morale » p.143-145.

L'argumentaire de banquiers français acceptant de se confronter à des moralistes, c'est-à-dire des professionnels, parmi les plus conscients de leurs responsabilités, se fondait sur le postulat que, la banque travaillant sur l'argent des autres, le bon déroulement de cette activité professionnelle reposait sur un

principe de confiance. L'épargnant ne cherche-t-il pas avant tout que son argent soit en sécurité ?

L'entreprise qui a besoin de la banque pour la gestion de sa trésorerie, voire pour certains financements à plus ou moins long terme, doit avoir confiance dans son banquier. L'Etat demeure le responsable de la politique économique et le garant de la solidité de ses institutions financières. Epargnants, entreprises, Etat, sont coresponsables de la construction de cette confiance qui conditionne l'exercice de la profession bancaire.

Sur la base de ce postulat, la profession, a-t-il été affirmé, pratique une forte déontologie professionnelle : une relation discrète au client grâce au secret bancaire, l'exercice de la vertu de prudence par un banquier qui doit procéder à la juste évaluation des risques qu'il prend grâce à la connaissance précise de la situation de l'entreprise, la distance aux emprunteurs pour « éviter les adhérences », d'où la mobilité assez fréquente des chefs d'agence, un rapport distancié à l'argent : le banquier doit être suffisamment payé pour ne pas céder aux tentations, et pour demeurer incorruptible, il doit être personnellement désintéressé par les résultats de l'activité bancaire elle-même. En 1982, on est loin des « bonus » fabuleux des banquiers et des traders de la première décennie du vingt-et-unième siècle.

Dans sa force même, la déontologie de cette profession particulière lui permettait de récuser toute interrogation éthique sur l'orientation des investissements. Bien qu'ayant un rôle croissant dans le développement de l'économie, cette orientation était entièrement mise sur le dos des citoyens, des entreprises et de l'Etat. Avec la crise systémique qui n'a été évitée que par l'intervention de l'Etat avec l'argent des contribuables, le masque est tombé, on ne peut plus jouer la déontologie contre l'éthique. Cet alibi s'effondre.

Après la crise financière, l'alibi de la déontologie ne tient plus

Le débat sur les causes de la crise financière déclenchée en 2007 n'est pas clos[11]. Parmi les éléments majeurs : le démantèlement du système monétaire instauré à Bretton Woods au dé-

11. Claude MOUCHOT, « La crise et les transats du Titanic », *Regards. Lettre de l'Antenne sociale de Lyon*, novembre 2009. Michel AGLIETTA, Sandra RIGOT, *Crise et rénovation de la finance*, Odile Jacob, 2009.

but des années 1970. Les taux de changes des différents pays fluctuent autour d'un dollar lui-même instable, ce qui ouvre un boulevard à la spéculation sur les marchés monétaires. Les années 1980 sont dominées par les figures de Margaret Thatcher et Ronald Reagan qui lancent un mouvement de dérégulation poursuivi par leurs successeurs : déspécialisation des banques, abaissement du ratio de liquidité, non-surveillance des activités financières sous prétexte d'autorégulation du marché, donnant libre cours à la course au profit et à l'argent fou.

Banque centrale des Etats-Unis, la *Federal Reserve* multiplie les crédits à faible taux et stimule l'activité économique, mais rend ainsi fréquent le gonflement de bulles financières qui éclatent périodiquement, alors que depuis la fin de la seconde guerre mondiale, on ne connaissait plus de crises financières. Apparaissent de nouveaux objets financiers, ces produits dérivés, créant une finance de marché non contrôlée qui en vient à représenter 20 à 30 fois la valeur de l'économie réelle.

De nouveaux objets financiers créent une finance de marché non contrôlée qui représente 20 à 30 fois la valeur de l'économie réelle.

La titrisation de prêts immobiliers ou de crédits industriels est une opération qui permet aux banques de sortir de leur bilan ces créances et de les combiner dans de nouveaux objets financiers lancés sur le marché, c'est-à-dire des titres de crédit autonomes qui sont disséminées dans des produits financiers complexes. Cette opération est appelée ABS (Asset Back Securities), soit un titre reposant sur des actifs de crédit eux-mêmes titrisés.

Pour en répartir le risque, on le coupe en tranches de crédit en fonction de leur type : risque de taux de change ou de crédit, risque d'évolution de la demande, risque de défaillance du débiteur. Ces dérivés de crédit deviennent alors des CDO (Collateralized Debt Obligation) dans une opération qui retitrise un pool de créances, c'est-à-dire les recombinent pour les revendre à un prix qui dépend de l'évaluation de leurs risques et de leurs rendements selon des tranches différenciées.

Mais l'ingénierie financière va encore plus loin. Elle y ajoute un contrat d'assurance, le CDS (Credit Default Swap) ou couverture de défaillance. En contrepartie d'une prime, le vendeur de protection (assureur qui fait de la banque ou banquier qui

fait de l'assurance) s'engage auprès de l'acheteur à le dédommager de tout incident de paiement. Ce sont les dérivés de crédit ou produits dérivés qui ne peuvent jouer leur rôle d'assurance que s'il y a de multiples spéculateurs (fonds de pension et d'assurance-vie) pour en courir les risques. On voit ainsi les activités de banque et d'assurances se mélanger par empiètement réciproque sur leurs activités professionnelles spécifiques.

Le regard éthique ne manque pas ici d'objets de dénonciation. D'abord le défaut de transparence. Tout cela est si compliqué que le banquier de base et même son directeur général ne sait pas ce qu'il vend à un client qui ne sait pas ce qu'il achète. Ce défaut de transparence est déjà en lui-même immoral[12]. Il constate qu'avec l'affaire des *subprime*, un certain nombre de banques se sont lancées dans l'élaboration et la vente de ces produits structurés qui ont été à l'origine de la crise bancaire, à partir de l'année 2007. Celle-ci a provoqué une crise de confiance entre les banques elles-mêmes tenues dans l'ignorance de la répartition de ces produits toxiques dans la planète financière et dont la purge n'est pas terminée. De plus, ces montages complexes sont autant d'occasions immorales de captation d'argent grâce aux grasses commissions touchées à leur occasion.

12. Hugues PUEL, « Les activités financières au défi de l'éthique » in Frédéric MERTZ, *Ethique et commerce*, *réalités et illusions*, L'Harmattan, 2005, p. 35-56.

Il note aussi la dérive ludique des opérations de marché révélée par l'affaire Kerviel[13]. Mais le plus grave du point de vue éthique réside dans la corruption de l'économie elle-même par la dérive financière des décisions d'entreprises, lorsque les *stocks options* déterminent la rémunération des managers en fonction du cours de la Bourse. Un tel critère de performance transforme l'entreprise en société financière au mépris du collectif de travail et de son environnement politique, écologique et social.

13. Le fameux trader de la Société Générale qui a fait perdre à sa banque près de 5 milliards d'Euros en une seule journée.

Dans un texte publié par les *Etudes* de décembre 2009, Antoine de Salins et François Villeroy de Galhau s'efforcent de défendre ces nouveaux produits financiers. Ils en soulignent la forte innovation : « N'oublions pas, écrivent-ils, que beaucoup d'innovations financières sont nées d'un vrai besoin économique. A commencer par les produits dérivés permettant de couvrir et donc de réduite les risques pesant sur les activités de l'entreprise : risque de change, variations des prix des matières premières, et bientôt demain le risque climatique, ou du côté des particuliers l'élargissement des choix d'épargne ».

Cette remarque est typique d'une déontologie oublieuse de l'éthique : en effet, ces produits seraient largement inutiles si nous avions un vrai système monétaire international garantissant la stabilité des changes, si la régulation bancaire était plus stricte, comme celle qui a été mise en place après la grande crise 1929, si la taxe carbone était instaurée à l'échelle mondiale. Cela n'interdirait pas toute spéculation, mais cette dernière serait maintenue dans des limites gouvernables et serait favorable à la recherche du bien commun.

Les responsabilités sont à redéfinir, non seulement par souci éthique, mais plus prosaïquement pour restaurer une relation de confiance entre les banques, leurs déposants, les entreprises et l'Etat et le politique. En passant de la banque spécialisée (banque commerciale, banque d'investissement), dont l'organisation avait facilité la fin de la crise de 1929, à la banque universelle, le métier de banquier s'est porté vers la création d'outils de transaction financière de plus en plus imaginatifs et dangereux plutôt que sur la relation personnalisée au client, particulier ou entreprise[14]. L'évaluation du risque est devenu le produit « scientifique » d'un calcul de probabilité et non plus l'acte de la vertu de prudence qui est au cœur d'une éthique d'une profession bancaire digne de ce nom.

14. Paul-H. DEMBINSKI, *Finance servante ou finance trompeuse ?,* Parole et Silence - Desclée de Brouwer, 2008.

La banque universelle dont l'effondrement menace l'ensemble du système est en question. *Too big to fail*, l'Etat doit mobiliser des sommes volumineuses pour éviter un désastre systémique de faillite de l'ensemble de l'organisation économique. Il faut donc réduire la taille des banques, comme Barak Obama en a émis l'idée, en séparant les banques de dépôts jouissant de la garantie de l'Etat des banques d'investissement assumant seules le risque de leurs activités. Si cela n'est pas fait, on continuera à assister au spectacle de banques renflouées par un Etat, qui, fortement endetté en partie de ce fait, se voit livré contre lui-même à la spéculation financière des mêmes banques et l'obligeant à négocier sa dette à des taux plus élevés.

Pour que les jeux de la finance ne provoquent pas le surgissement d'une nouvelle crise systémique et pour que l'économie s'oriente toujours davantage vers la construction d'un bien commun mondial[15], s'impose la construction d'une régulation politi-

15. Dans l'ouvrage de Claude MOUCHOT cité à la note 8, le chapitre 12, « L'horizon du bien commun ».

que du système et la construction d'une gouvernance politique et économique à l'échelle de la planète.

Les responsabilités politiques majeures n'éliminent pas celle des individus sur la façon dont ils disposent d'un pouvoir d'achat suffisant, sur ce qu'ils en font : dépenses ostentatoires, dépenses nécessaires, place du don, choix de modes de vie. Les lecteurs de l'Evangile savent ce qu'il en est : l'argent est trompeur et la priorité doit être à la recherche du Royaume de Dieu. Mais, dans sa nature comme dans son dynamisme, l'argent est sans cesse en train de se transformer de moyen en fin.

« Le monde n'est pas une marchandise », dit un des slogans du mouvement altermondialiste. Certes ; mais ne rêvons plus d'économie naturelle, faisons objection de conscience à l'économie financière, et cherchons à promouvoir une économie politique, celle qui met en son centre la responsabilité citoyenne, la construction d'un monde plus juste, la recherche du bien commun dans la mise en œuvre de la promesse démocratique[16].

Hugues PUEL

16. Certaines perspectives sont développées dans l'ouvrage à paraître aux Editions du Cerf à l'automne prochain : Hugues PUEL, *Une éthique pour l'économie : éthos, crises, choix*.